



## Adoption d'un jeune majeur roumain !

Par **cristofalin**, le **31/05/2011** à **19:22**

Maître,

Je suis citoyen français, âgé de 44 ans, résidant et travaillant en Roumanie.

Il y a 3 ans, le 2 juin 2008, j'ai fait la connaissance d'un jeune roumain alors âgé de 15 ans et placé dans un orphelinat de Bucarest. Un mois plus tard, Alin (c'est son prénom), est venu habiter chez moi. Cette situation de fait, et non de droit, a pu néanmoins être possible par accord tacite de la direction et d'une éducatrice de l'orphelinat. Depuis ce temps et jusqu'à aujourd'hui, Alin a repris des études et avec son éducatrice, nous sommes allés régulariser sa situation en lui faisant obtenir une carte d'identité, car il faut savoir que dans les "Centres de placement" roumains, une majorité d'enfants n'en possède pas.

Aujourd'hui, par le lien affectif éminemment loyal, sincère et dévoué qui nous unit, la vie que nous menons ensemble ne se distingue en aucune façon de celle que mènerait un fils aimant et son père attentif. Alin fait du sport, travaille parfois pour gagner son argent de poche et est devenu plus qu'un bienvenu dans tous les milieux que je côtoie : Celui du travail où tout le monde le connaît et le reçoit avec toujours une chaude attention, celui des amis où il est devenu le complice, celui familial où mes parents, qui n'ont communiqué avec lui jusqu'à présent que par téléphone, l'attendent avec une réelle impatience.

Parce qu'en tout premier lieu, 'Alin me considère depuis longtemps comme son père "naturel", à défaut d'être celui "biologique",  
parce qu'aussi il est un enfant terriblement loyal et respectueux en plus d'être sociable vis-à-vis des gens et aimant vis-à-vis de ce qui je suis,  
parce que surtout il manifeste à tout moment sa joie d'être,  
et parce qu'enfin je le considère digne de mon attachement le plus profond et de mon amour le plus dévoué,

Pour toutes ces raisons, Alin et moi manifestons le désir d'officialiser le lien de parenté qui nous unit. Après 4 années d'absence en France et à l'occasion de notre venue prochaine à Montpellier, chez mes parents, je cherche à obtenir un rendez-vous avec un conseiller juridique qui pourra me décrire, de façon précise, les démarches et procédures à suivre en vue de l'adoption simple d'Alin. Je le répète et le précise, l'explication de notre démarche est la reconnaissance officielle d'une situation de fait qui me semble être digne d'être convertie en situation de droit. La motivation n'a pas dans l'immédiat de liens directs ou indirects avec une volonté de naturalisation de mon fils, même